



Avantages pour les membres actifs

Assurances



HOTELA Assurances sociales

Toutes les assurances sociales sous un même toit. Un concept unique en Suisse et des atouts défilant toute concurrence!

AVS: Les frais d'administration perçus sur la cotisation AVS s'élèvent à 0,5% seulement!

Allocations familiales:

Dans la plupart des cantons, les cotisations pour la caisse d'allocation familiale sont nettement plus basses si elles sont réglées via Hotela et non par la caisse cantonale.

Prévoyance professionnelle:

Rapport prestations/prix attrayant

Formation et perfectionnement professionnels



Cours de branche

Le cours de branche est obligatoire pour les apprentis/es qui suivent la formation d'agent/e de voyages en trois ans. Alors que les membres paient CHF 700.- par année, les non-membres se voient facturer CHF 2200.- pour la même période.



Guide méthodique type de branche

Il constitue le "scénario" imposé pour le contenu et le déroulement de l'apprentissage dans l'agence de voyages. Les membres de la FSAV peuvent l'obtenir pour CHF 80.-, les non-membres paient CHF 250.-!



Time2learn - Un outil pour la pratique

Le planificateur de formation sur Internet - un soutien complémentaire au guide méthodique type. Gratuit pour nos membres, redevance de CHF 300.- par apprenti pour les non-membres!



Formation des maîtres d'apprentissage – nouvelle formation commerciale

Gratuit pour les membres FSAV, CHF 250.- pour les non-membres!

Articles de bureau



BOHNY & CO.

Jusqu'à 40% de rabais sur le papier de photocopie et de fax.



OFREX

Jusqu'à 50% de rabais sur le matériel de bureau.



Avantages pour les membres actifs

Autres prestations de service



ELVIA (Travel Helpdesk)

La formule sécurisante en cas d'accidents – **30% de rabais**.



TAUX DE CARTES DE CREDIT EXCLUSIFS

Taux de commission réduit pour les décomptes Visa et Eurocard/Mastercard auprès de B+S Card Service à Francfort.



BONS DE VOYAGES

La FSAV vend des bons neutres pour environ CHF 250'000 par année. A faire valoir auprès des membres de la FSAV. La contre-valeur est remboursée dans son intégralité.



PRESSCLIPPINGS ARGUS sur www.fsav.ch

A la rubrique réservée aux membres, vous trouverez tous les articles parus depuis début octobre 2009 dans les principaux médias suisses (exception faite de la presse spécialisée) sur la branche des voyages – des tendances actuelles aux nouvelles concernant différents tour-opérateurs en passant par le droit du voyage.

Pour vos collaborateurs



SANITAS (assurance maladie)

Grâce au contrat collectif conclu entre la Fédération Suisse des Agences de Voyages et Sanitas, vous et les membres de votre famille pouvez réaliser des économies sur les primes de vos assurances complémentaires.

- Jusqu'à 20% de rabais collectif sur les assurances complémentaires
- Jusqu'à 20% de rabais à la conclusion d'un modèle d'assurance alternatif (par ex. modèle du médecin de famille)
- Solutions innovantes basées sur des modèles de coopération avec des partenaires (HirslandenCare)
- Contribution annuelle à votre abonnement de fitness jusqu'à concurrence de CHF 200.-
- Conseils médicaux gratuits 24 heures sur 24
- Sanitas Assistance – conseils et assistance en cas d'urgence à l'étranger